



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-063

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_063SG-DE



Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine - Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud - M. BERMENT Philippe - Mme LAFONT Agnès - Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin - M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline - M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria - M. RE Alain - M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : NOUVELLE REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AUX ELUS SUITE A LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-17, L2123-20 à L 2123-24-1,

Vu la délibération n° 2026-036 du conseil municipal du 15 avril 2026 relative à la fixation du taux des indemnités de fonction attribuées aux élus (Adjointes et conseillers municipaux délégués),

Vu l'arrêté municipal n° 2026-069 du 1^{er} août 2026 relatif au retrait de délégations de fonction et de signature à Monsieur VANHEEGHE Laurent, 8^{ème} Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026-70 du 13 août 2026 relatif à la nomination de Monsieur Gérard DELCAMBRE en tant que conseiller délégué aux chantiers jeunes, aux associations patrimoniales et au chantier de la Maison des Chevaliers,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Laurent VANHEEGHE, 8^{ème} Adjoint au Maire, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder à son remplacement passant donc de 8 à 7 adjoints au sein de la commune, par délibération n° 2026-062 du conseil municipal du 13 août 2026,

Considérant que la loi prévoit une enveloppe maximale correspondant à un pourcentage appliqué au montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (indice brut : 1027),

Considérant que la répartition des indemnités des élus peut se faire dans la limite de l'enveloppe maximum prévue par la loi,

Considérant que le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale de la commune de Viviers est fixé en fonction :

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 16

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 07.08.26

- de la population totale au 1^{er} janvier 2026 soit 3 699 habitants
- du nombre effectif d'adjoints au maire soit 7,

Considérant qu'il convient de modifier le taux des indemnités de fonction attribuées aux élus, comme suit :

► **ADJOINTS.....** 1 à 22 % et 6 à 19,50 % de l'IBT

► **DELEGUES.....** 1 à 6,00 % et 6 à 3 % de l'IBT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de la répartition des indemnités de fonction versées aux élus comme suit :

Fonctions	Taux appliqué en pourcentage de l'IB brut terminal
1 ^{er} adjoint : Martine RIFFARD-VOILQUE	22 %
2 ^{ème} adjoint : François HAUSHERR	19,50%
3 ^{ème} adjoint : Marie-Christine COMBIER	19,50%
4 ^{ème} adjoint : Mouloud CHEBOUKI	19,50%
5 ^{ème} adjoint : Véronique LARMANDE	19,50%
6 ^{ème} adjoint : Philippe BERMENT	19,50%
7 ^{ème} adjoint : Agnès LAFONT	19,50%
Conseillère déléguée : Estelle FAURE-ALLIRAND,	6,00%
Conseillère déléguée : Nadia BOUGUERRA	3 %
Conseillère déléguée : Marilène CHABAL	3 %
Conseiller délégué : Claude SERRE	3 %
Conseillère déléguée : Jacqueline CLAUDEL	3 %
Conseiller délégué : Alain RE	3 %
Conseiller délégué : Gérard Delcambre	3 %

⇒ **DECIDE** d'annexer à la présente délibération le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités versées aux élus,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prélever au budget général les crédits correspondants,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et deux abstentions : Dominique HALLYNCK et Laurence SABADEL.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI

Maire de Viviers

